



Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau 22 juin 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juin, à quatorze heures trente, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Elorn s'est réunie à la salle des séances plénières, Maison des Services Publics, à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Francis GROSJEAN.

Membres présents :

- M. Francis Grosjean, président de la Commission Locale de l'Eau ;
- Mme Françoise Péron, Conseillère Départementale ;
- M. Joël Marchadour, conseiller régional ;
- M. Yann-Fanch Kernéis, conseiller municipal de Plouzané ;
- Mme Marie-Pierre Laforge, conseillère municipale de Guipavas ;
- M. Bernard Nicolas, conseiller municipal de Plougastel-Daoulas ;
- M. Patrick Le Hénaff, conseiller municipal d'Irvillac ;
- M. Henri Billon, vice-président de la Commission Locale de l'Eau ;
- Mme Pascale Bégoc, conseillère municipale de Sizun ;
- M. Louis Fagot, maire de Guimiliau ;
- M. Armel Gouvil, Parc Naturel régional d'Armorique ;
- M. Hervé Sévenou, Chambre d'Agriculture ;
- M. Rémi Saliou, FDSEA ;
- M. Jean-Yves Kermarrec, AAPPMA de l'Elorn ;
- M. Marcel Coatanhay, UFC Que choisir ;
- M. Claude Roussillon, Amis des Moulins du Finistère ;
- Mme Anne-Marie L'Aour, Mise 29 ;
- M. Le Préfet Maritime représenté par Anne-Laure Cadiou ;
- M. Philippe Seguin, AELB ;

assistaient à la réunion :

- M. Yvan Moullec, Conseiller Départemental ;
- M. Philippe Masquelier, animateur du SAGE de l'Elorn ;

n'assistaient pas à la réunion :

- Mme Claude Bellec, conseillère municipale de Brest ;
- Mme Florence Cann, Conseillère Départementale ; Excusée - pouvoir à F Grosjean
- M. Jean-Marc Puchois, Conseiller Départemental ; Excusé
- M. François Collec, vice-président de la Commission Locale de l'Eau ; Excusé
- M. Jean-Claude Le Tyrant, maire de Daoulas ;
- M. Jean-François Kerbrat, Maire de St Sauveur ;
- M. Philippe Héraud, maire de Plouneventer ; Excusé - pouvoir à H Billon
- M. Pierre Karleskind, conseiller régional ;
- Mme Christine Margogne, conseillère municipale de Brest ;
- M. Pascal Inizan, conseiller municipal de Landerneau ;
- M. Laurent Péron, conseiller municipal du Relecq-Kerhuon ;
- M. Claude Bervas, maire de Dirinon ;
- M. Hervé-Marie Pouliquen, CCI de Brest ;
- M. Franck Oppermann, Eau et Rivières de Bretagne ; Excusé - pouvoir à JY Kermarrec
- M. Emmanuel Kelberine, Comité Départemental de Pêches Maritimes ;
- M. Jean-Pierre Le Gall, Bretagne Vivante ;

- M. André Le Moigne, UDSEA ;
- M. Hervé Ladurée, Syndicat de la Truite d'Élevage de Bretagne ;
- M. Michel Diverres, Section Régionale de la Conchyliculture de Bretagne Nord ;
- M. Le Préfet de Bassin Loire-Bretagne ;
- M. le Préfet du Finistère ;
- M. le délégué mer et littoral, DDTM ; pouvoir à AM L'Aour.
- M. le Directeur, DREAL Bretagne ;
- M. le Délégué Régional, ONEMA ;
- M. le directeur, ARS ;
- M. le directeur, DML ;
- M. le directeur, IFREMER ;
- M. le directeur, Parc Marin d'Iroise.

*
* *

Francis Grosjean souhaite la bienvenue aux membres de la CLE présents, et notamment aux nouveaux arrivants :

- Pour le Conseil Départemental :
 - Françoise Péron
 - Florence Cann (excusée)
 - Jean-Marc Puchois (excusé)
- Pour la FDSEA :
 - Rémi Saliou
- Pour Eau et Rivières de Bretagne :
 - Franck Oppermann (excusé)

- **Désignation des nouveaux membres du Bureau**

1 titulaire et 3 suppléants sont à remplacer, suite au départ de Francis Estrabaud (Conseil Général, titulaire), Armelle Huruguen (Conseil général, suppléante de F Estrabaud), Pascal Crenn (FDSEA, suppléant d'H Sévenou) et Patrick Gouez (ERB, suppléant de JY Kermarrec).

Rémi Saliou se propose comme suppléant d'Hervé Sévenou, au sein du collège socioprofessionnels et associatifs.

Sa candidature est validée à l'unanimité des membres présents et représentés du collège socioprofessionnels et associatifs.

Pour les autres postes à pourvoir, 2 conseillers départementaux et le représentant d'Eau et Rivières étant absents, il est proposé de reporter la désignation des autres membres du Bureau à la prochaine réunion de la CLE.

- **Validation du Compte-rendu de la CLE du 14/04/2015**

Francis Grosjean demande s'il y a des remarques sur le compte--rendu de la CLE du 24/04/2015.

Aucune remarque n'étant formulée, il soumet ce compte-rendu à l'approbation des membres de la CLE.

Le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Avis de la CLE sur le projet de programme de mesures du plan d'actions milieu marin pour la Manche et la Mer du nord (PDM du PAMM MMN)**

Francis Grosjean souligne que l'avis de la CLE est sollicité dans le cadre de la consultation des instances.

Philippe Masquelier présente, à l'aide d'un diaporama (joint en annexe), le projet de programme de mesure du plan d'actions milieu marin pour la Manche et la Mer du Nord., et le texte proposé en débat à la CLE.

La motion suivante est soumise au vote des membres de la CLE :

CONTEXTE

Le projet de programme de mesures du plan d'actions pour le milieu marin Manche – mer du Nord découle d'une directive cadre de l'Union européenne. Il fait l'objet d'une consultation du public conjointement avec les projets de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 et de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Compte tenu des interactions entre les mesures proposées dans ce document et celles mises en œuvre dans le cadre du SDAGE, il paraît opportun que la CLE du SAGE de l'Elorn s'exprime à ce sujet.

1. La directive cadre stratégie pour le milieu marin de l'Union européenne

Afin de réaliser ou de maintenir un bon état écologique du milieu marin au plus tard en 2020, la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) de 2008 conduit les États membres de l'Union européenne à prendre les mesures nécessaires pour réduire les impacts des activités humaines sur ce milieu.

Cette directive couvre l'ensemble des eaux marines européennes, divisées en régions et sous-régions marines. Les eaux marines et côtières françaises sont ainsi réparties en quatre sous-régions marines, dont la sous-région Manche – mer du Nord, qui concerne plus particulièrement le territoire du SAGE de l'Elorn (voir carte page suivante).

2. Les plans d'action pour le milieu marin

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive, chaque État doit élaborer une stratégie marine. Elle est déclinée en France sous la forme de plans d'action pour le milieu marin, en abrégé PAMM (article L 219-9 du code de l'environnement).

Les sous-régions marines françaises

Ces PAMM, au nombre de quatre pour la France, soit un par sous-région, sont composés de cinq éléments, révisables tous les six ans :

- 1. une évaluation initiale de l'état du milieu*
- 2. une définition du bon état écologique reposant sur des descripteurs qualitatifs (voir tableau ci-dessous et descriptions détaillées en annexe)*
- 3. la fixation d'objectifs environnementaux et d'indicateurs associés*
- 4. un programme de surveillance*
- 5. un programme de mesures, qui constitue la partie opérationnelle du plan.*

DESCRIPTEURS

- 1 Biodiversité conservée*
- 2 Espèces non indigènes contenues*
- 3 Stocks des espèces exploitées en bonne santé*
- 4 Éléments du réseau trophique abondants et diversifiés*
- 5 Eutrophisation réduite*
- 6 Intégrité des fonds marins préservée*
- 7 Modifications des conditions hydrographiques sans dommages*
- 8 Contaminants dans le milieu sans effet néfaste sur les écosystèmes*
- 9 Contaminants dans les produits consommés sans impact sanitaire*
- 9 Déchets marins ne provoquant pas de dommages*
- 11 Introduction d'énergie non nuisible*

Ces descripteurs sont complétés par des objectifs opérationnels transversaux, qui les concernent tous mais vus sous l'angle de la formation, de l'information, de la sensibilisation et de l'aide à la décision.

Les trois premiers éléments des PAMM ont été approuvés en 2012 à la suite d'une consultation des instances et du public. Le quatrième élément est en voie d'approbation au terme d'une consultation organisée en 2014. Le dernier fait l'objet de la présente consultation ; il doit être approuvé en 2015 en vue de sa mise en œuvre en 2016.

3. Les programmes de mesure des PAMM

Les programmes de mesure sont élaborés en plusieurs étapes, qui se succèdent depuis 2013 :

- *un recensement des mesures existantes, à savoir celles adoptées au titre d'autres politiques environnementales ou sectorielles, répondant en tout ou partie aux objectifs environnementaux des PAMM (par exemple, directives Natura 2000, directive inondation, directive cadre sur l'eau, politique commune des pêches, etc)*
- *une analyse de la suffisance et de l'efficacité des mesures existantes, qui a mis en évidence certaines lacunes ou manques*
- *une identification de mesures nouvelles, estimées nécessaires pour atteindre ou maintenir le bon état écologique des eaux marines en 2020 ; elles sont soit complémentaires aux mesures existantes soit entièrement nouvelles ou prennent la forme de recommandations*
- *une mise en cohérence nationale des mesures nouvelles retenues, une évaluation environnementale et diverses consultations*
- *l'approbation et la mise en œuvre à partir de 2016.*

En ce qui concerne le programme de mesure du PAMM Manche – mer du Nord, il a été élaboré sous l'autorité du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et du préfet de la région Haute-Normandie après deux phases d'association des acteurs du monde maritime et littoral. Il reviendra à ces autorités d'approuver le document après consultation.

A l'évidence, la bonne articulation des programmes de mesures des PAMM avec ceux des SDAGE constitue un enjeu important. C'est pourquoi la présente consultation est menée en liaison avec celles relatives aux SDAGE, dont celui du bassin Loire-Bretagne, à propos duquel la CLE s'est déjà exprimée.

COMMENTAIRES

Le projet de programme de mesures du PAMM Manche-Mer du Nord constitue l'outil local de la mise en œuvre de la DCSMM, de même que le SDAGE et son programme de mesures le sont vis-à-vis de la directive cadre sur l'eau. Son intérêt réside en ce qu'il place les enjeux marins dans la continuité des enjeux terrestres et littoraux développés dans le SDAGE. Il affiche des objectifs ambitieux au regard du délai très restreint retenu pour les atteindre (2020).

Comme cela apparaît dans les tableaux joints en annexe, le programme de mesures est en phase avec les politiques de protection de l'environnement marin que portent ou soutiennent les acteurs du territoire du SAGE de l'Elorn, que ce soit en matière de préservation de la biodiversité (Natura 2000), de la lutte contre les espèces invasives, des problématiques de l'eutrophisation, de la réduction des contaminants, qu'ils soient d'origine chimique (métaux lourds, pesticides... avec des programmes de réduction des usages ou de développement d'aires de carénage efficaces) ou organique (eaux de baignade, zones conchylicoles, pêche à pied).

Contrairement au SDAGE et à son programme de mesures, très peu d'estimations des enveloppes financières nécessaires à sa mise en œuvre sont disponibles. S'agissant des grands enjeux communs avec le SDAGE (eutrophisation, contamination chimique ou fécale...), il renvoie à ce dernier pour la prise en charge des objectifs définis.

Une question reste posée, qui concerne la continuité écologique, dont la continuité terre-mer est un élément. Il s'agit d'un enjeu majeur commun au PAMM et au SDAGE. En effet, des crédits importants sont orientés annuellement sur la continuité écologique des cours d'eau, avec en particulier un volet consacré aux « poissons migrateurs ». Mais quel intérêt aurait un ouvrage coûteux destiné à supprimer les discontinuités en milieu terrestre, si, à la suite de prélèvements non maîtrisés en milieu marin, les espèces migratrices en provenance de celui-ci ne sont plus en mesure de revenir coloniser les cours d'eau ?

Il serait donc très utile d'identifier clairement des actions de gestion des stocks des espèces migratrices amphihalines afin de garantir non seulement la pérennité de leur cycle de vie mais aussi l'utilité des équipements réalisés dans les bassins versants.

Enfin, il convient de souligner l'intérêt que présente cette consultation pour les acteurs du territoire, qui prennent ainsi conscience des enjeux marins et peuvent se familiariser avec ces thématiques. On est toutefois frappé par la complexité des documents produits, qui, jointe à celle du SDAGE, demande au public non averti un important effort de compréhension, préalable indispensable à leur appropriation et, en définitive, au succès des actions qu'ils proposent.

PROPOSITION D'AVIS DE LA CLE DU SAGE DE L'ELORN

Dans le cadre de la consultation relative au programme de mesures du plan d'actions pour le milieu marin (PAMM) Manche – mer du Nord, il est proposé que la CLE du SAGE de l'Elorn :

- prenne acte de la volonté affichée d'articuler ce document en cohérence avec le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 et son programme de mesures, à propos desquels elle s'est déjà exprimée.*
- considère que les mesures proposées ne mettent pas en cause les dispositions de son SAGE.*
- recommande néanmoins que le PAMM identifie des mesures propres à assurer la continuité écologique terre-mer, en particulier en ce qui concerne les espèces migratrices amphihalines, qui font l'objet d'actions spécifiques au titre du SAGE de l'Elorn.*
- appelle de ses vœux un effort d'harmonisation dans la présentation des documents, PAMM et SDAGE, dont les objectifs, bien que s'appliquant à des milieux distincts, sont communs.*
- insiste sur la nécessité de faciliter par tous les moyens possibles la compréhension des enjeux par le grand public comme gage de succès des politiques que ces documents visent à mettre en œuvre.*

DEBAT

Jean-Yves Kermarrec indique qu'il serait très utile de pouvoir connaître la réalité des prélèvements en mer des espèces migratrices, notamment le saumon atlantique, car c'est un sujet très méconnu, au contraire des prélèvements en rivière, qui sont extrêmement encadrés.

Il est proposé de rajouter, dans le chapitre « COMMENTAIRES », le texte suivant : (y compris les prélèvements en mer), dans le paragraphe sur les actions de gestion à identifier.

Henri Billon demande si l'on a une idée des prélèvements en mer. Jean-Yves Kermarrec répond qu'on n'en sait pas beaucoup, mais que ce doit être significatif, en comparaison des autorisations de captures en rivières (de quelques dizaines).

Hervé Sévenou remarque que chaque territoire marin a sa spécificité. Il rappelle la vigilance du monde agricole, qui doit être maintenue, par rapport au lien fort entre SDAGE et PAMM.

Il estime qu'il faut rester prudent sur les conséquences de ce programme sur le territoire, qui ne sera sans doute pas sans impact sur les activités professionnelles.

La profession reste donc vigilante par rapport à la pression que pourrait mettre à l'avenir le PAMM sur le SDAGE, raison pour laquelle il indique qu'il votera contre le projet de PDM du PAMM.

Henri Billon ajoute qu'il est nécessaire d'exiger une réelle harmonie sur la mise en place de ces programmes au niveau européen : attention à ne pas se pénaliser à nouveau nous-même en étant plus exigeants que le reste des Etats membres.

Francis Grosjean regrette que la posture de réserve et de vigilance adoptée par la profession agricole conduise ses représentants à exprimer un vote négatif. S'agissant du SDAGE, il est lui-même favorable à l'affichage d'ambitions élevées, même s'il n'est pas sûr qu'elles seront toutes atteintes. L'attitude qui consiste à relâcher l'effort n'est pas la sienne, il faut aller de l'avant.

Il propose de mettre au vote le texte tel qu'il a été présenté, enrichi de la proposition faite par Jean-Yves Kermarrec, sur la nécessité de demander la prise en compte des prélèvements en mer dans les actions de gestion des poissons migrateurs.

Vote des membres de la CLE :

Vote pour : 16

Vote contre : 5

Abstentions : 2

La CLE adopte à la majorité des membres présents et représentés la motion soumise au vote.

- **Avis sur le bilan 2014 et les perspectives 2015 des travaux de la CLE du SAGE de l'Elorn**

Philippe Masquelier présente le bilan 2014 et les perspectives 2015 à l'aide d'un diaporama (joint en annexe).

Validation à l'unanimité des membres présents et représentés du bilan 2014 et des perspectives 2015 des travaux de la CLE du SAGE de l'Elorn.

- **Avis sur le bilan 2014 de l'avenant au contrat territorial de bassin versant et les perspectives 2015**

Jérôme vassal présente, à l'aide d'un diaporama (joint en annexe), le bilan 2014 de l'avenant au contrat territorial de bassin versant et les perspectives 2015.

Jean-Yves Kermarrec souhaite intervenir sur l'entretien des rivières : si l'on continue à diminuer les montants alloués à l'entretien des cours d'eau, nous aurons rapidement de gros problèmes à gérer, en termes de gestion des rivières.

Il ajoute qu'il sera intéressant de se pencher sur l'impact des piscicultures sur la rivière, qui est loin d'être négligeable.

Henri Billon a pu visiter, avec les élus du secteur, la pisciculture de Pont ar Zall. Il indique que la prise en compte des enjeux environnementaux est forte dans cet établissement.

Jean-Yves Kermarrec répond que le dossier est fort complexe, et devra faire l'objet d'un travail spécifique.

Hervé Sévenou ajoute que la CLE doit participer à construire ensemble le territoire de demain, entre les acteurs économiques et les autres parties prenantes locales. Les choses s'améliorent dans les piscicultures, avec une activité qui se relance et pourra permettre des investissements, y compris sur l'amélioration de l'impact environnemental.

Francis Grosjean retient qu'environnement et économie doivent travailler de pair pour avancer.

Une analyse socio-économique du territoire sera nécessaire avant de prescrire les futures orientations du SAGE. Nous n'avancerons qu'ensemble.

Philippe Seguin souligne les résultats montrés dans le bilan 2014, et indique que la Commission d'Engagement de l'Agence de l'Eau a validé le projet 205/2019 sous réserve d'un avis formel de la CLE.

Ce projet sera présenté en détail à la prochaine réunion de la CLE.

Yann-Fanch Kernéis s'étonne du discours des représentants agricoles, qui semble aujourd'hui favorable au SDAGE, alors que la profession agricole a voté contre le SDAGE, et qu'il y a même eu des courriers transmis aux communes pour faire front contre ce projet.

Hervé Sévenou répond que la profession a effectivement voté contre le SDAGE mais que la CLE a voté pour. Dont acte. Ses membres doivent donc être constructifs et préparer l'avenir ensemble.

Francis Grosjean propose de passer à la validation du bilan 2014 et des perspectives 2015.

Vote des membres de la CLE :

Vote pour : 21

Vote contre : 0

Abstentions : 2

La CLE valide à la majorité des membres présents et représentés le bilan 2014 et des perspectives 2015 du contrat territorial de bassin versant.

- **Questions diverses**

Cyanobactéries

Jérôme Vassal fait un point sur l'état actuel du lac du Drennec, qui a connu un épisode de prolifération intense cet hiver, bien plus fort que celui observé en 2012.

Une étude, menée par une étudiante encadrée conjointement par le SBE et l'Université de Rennes a débuté au printemps pour tenter de comprendre le phénomène, et essayer de trouver des parades.

Les taux de toxines, montés assez haut cet hiver dans le lac, ont baissé très fortement depuis le début du printemps (quasiment à zéro aujourd'hui).

Il n'y a quasiment plus de cyanobactéries dans les eaux du lac.

La consommation des poissons pêchés dans le lac du Drennec reste pour l'instant interdite par arrêté préfectoral, par mesure de précaution.

½ journée rivière

Philippe Masquelier indique qu'une visite de terrain, sur les thématiques de la rivière, sera organisée conjointement entre l'AAPPMA de l'Elorn et le Syndicat de Bassin de l'Elorn le 10 juillet après-midi.

Il invite les membres de la CLE à s'inscrire pour cette sortie de découverte sur le terrain.

Semaine de l'Elorn

La semaine de l'Elorn aura lieu cette année du 21 au 27 septembre 2015.

La journée des élus et des membres de la CLE se tiendra le samedi 26 septembre sur la commune de Bodilis, à Penguilly. A cette occasion sera inaugurée la renaturation de la rivière, qui a été réalisée par le Syndicat de Bassin de l'Elorn en 2014 et 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, Francis Grosjean remercie les participants.

*

Coordonnées de l'animateur du SAGE

Philippe MASQUELIER

Syndicat de Bassin de l'Elorn

Ecopôle - Guern ar Piquet - 29460 DAOULAS

Tel : 06 77 69 41 57

Fax : 02.98.25.93.53

Courriel : sage.elorn@wanadoo.fr - Internet : <http://www.syndicat-bassin-elorn.fr/>